

---

# MédicalSup Nancy-Metz

---

# Terminale S

---

**Préparation aux concours de PACES**

---

## Stages d'anticipation

MédicalSup  
Établissement d'Enseignement  
Supérieur Privé

Parc d'activité de l'Hippodrome - 3, allée d'Auteuil  
54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY  
Tél: 03 83 28 72 14  
[www.medicalsup.com](http://www.medicalsup.com)



2018 | 2019

---

**Médecine**

---

**Dentaire**

---

**Pharmacie**

---

**Sage-femme**

---

**Kinésithérapie**

---

**Au-delà de la difficulté de devoir s'adapter aux changements inhérents au passage du lycée à l'Université, les étudiants de PACES (regroupant les concours de Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique et Métiers de la rééducation) doivent faire face à des méthodes d'enseignement et d'évaluation des connaissances très spécifiques par rapport à celles rencontrées au cours de leur scolarité antérieure.**

Le 18 septembre 2018 le président de la République a indiqué que le *numerus clausus* serait supprimé à la rentrée 2020 - 2021 pour permettre de former les médecins avec un mode de sélection rénové en renforçant la dimension qualitative et le niveau de la formation. Les étudiants qui obtiendront le baccalauréat en juin 2019 passeront en 2019 - 2020 le concours de PACES. Le Ministère de la Santé a confirmé que l'objectif de cette réforme sera de « remplacer le concours de fin de première année par des examens qui resteront sélectifs, tout le monde ne pouvant devenir médecin ».

Il ne s'agira donc pas d'une dérégulation complète des professions médicales (qui n'existe nulle part en Europe) mais d'une adaptation des modes de sélection. La difficulté d'accès aux études de santé persistera d'autant plus que la diversité des parcours augmentera mécaniquement le nombre de candidats, mais les réorientations seront facilitées et simplifiées. Le *numerus clausus* a été relevé au cours des vingt dernières années de 3500 à 8200 places sans pour autant que l'accès aux études médicales ne soit particulièrement facilité. Sa disparition signifie avant tout que la répartition des places dans les filières de santé sera désormais régulée au plus près des capacités de formation des Facultés et des besoins des régions.

MédicalSup, établissement d'enseignement supérieur privé, est spécialisé dans l'enseignement des programmes aux concours de santé depuis plus de vingt ans. L'équipe pédagogique, exclusivement constituée d'enseignants universitaires et dirigée par un professeur Agrégé, développe ses propres supports et outils pédagogiques en adéquation avec le programme de l'année en cours de la Faculté. MédicalSup est ainsi en mesure de s'adapter immédiatement aux évolutions pédagogiques qui interviendront dans les années à venir. Cette méthodologie de travail rigoureuse permet notamment aux étudiants de :

- rapidement assimiler les cours du programme du concours;
- maîtriser l'ensemble des notions et mécanismes déductifs susceptibles d'être posés le jour de l'épreuve;
- s'entraîner sur le format réel du concours.

MédicalSup propose trois formules séquentielles de préparation complémentaires:

- Les stages d'anticipation de Terminale S pour maîtriser la méthodologie d'apprentissage et de restitution pour le concours d'UE volumineuses et denses de la PACES;
- un stage de pré-rentrée pour acquérir les méthodes de travail adaptées à la PACES et anticiper l'année universitaire;
- une préparation intensive annuelle pour optimiser son temps de travail, développer des automatismes et ainsi augmenter ses chances de réussite.

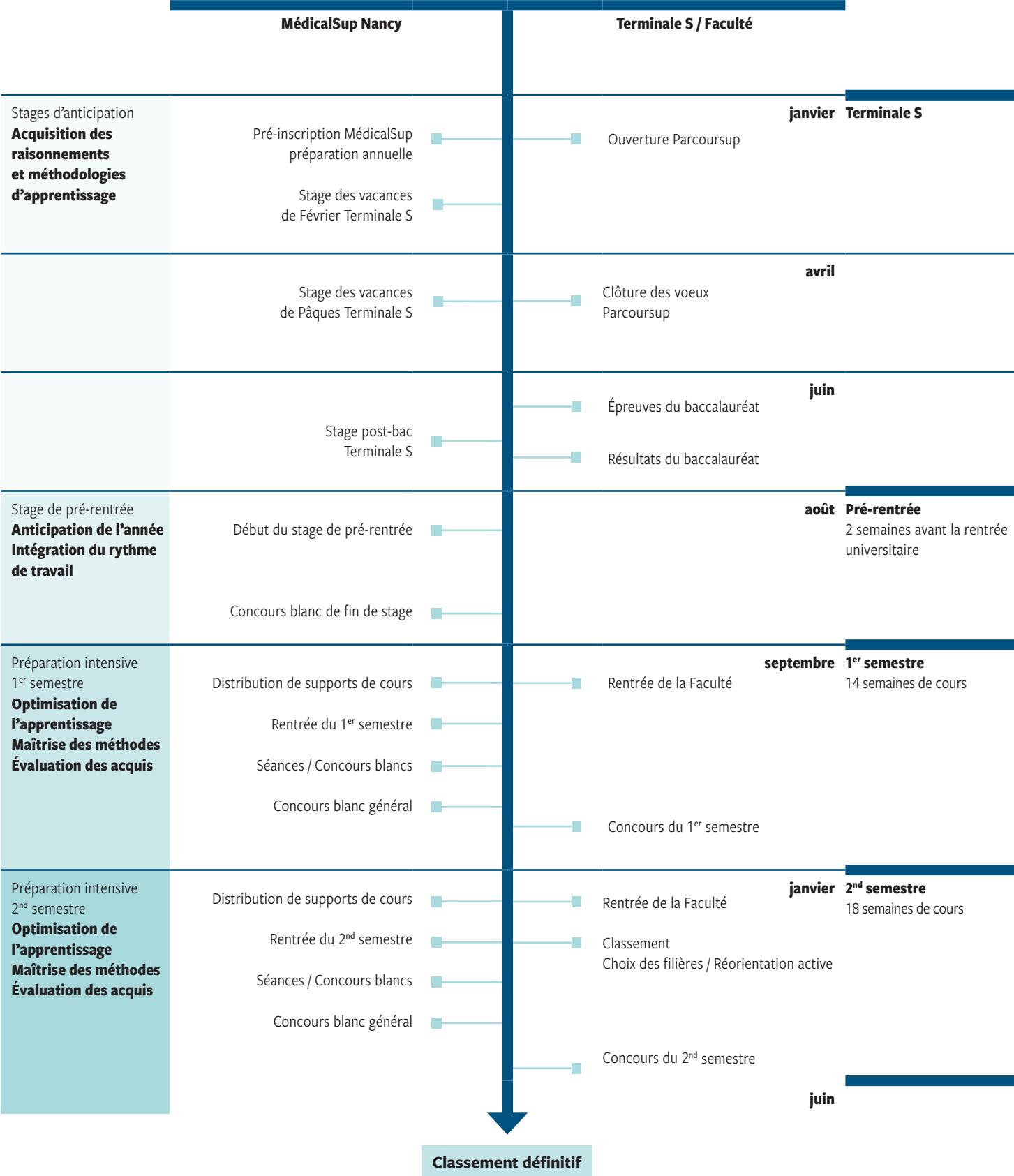
### ■ Les stages d'anticipation pour devancer l'apprentissage durant la Terminale S

L'année de PACES requiert de la part des candidats une adaptation immédiate aux difficultés spécifiques du programme. Dans cette optique, MédicalSup propose des stages d'anticipation au cours des vacances scolaires de février et de Pâques de l'année de Terminale S, et immédiatement après le baccalauréat.

Ces stages, d'une durée d'une semaine à raison de 4 heures par jour, apportent aux étudiants la méthodologie d'apprentissage et de résolution pour le concours d'UE volumineuses et denses du programme de la PACES durant l'année de Terminale.

**L'association des trois stages, qui peuvent néanmoins être suivis de manière indépendante, couvre l'ensemble du programme des enseignements de Biologie Cellulaire - Histologie - Embryologie (UE2) et d'Anatomie (UE5) des concours de Première Année Commune aux Études de Santé (PACES).**

# Les étapes de la préparation aux concours de PACES



# Une organisation rigoureuse

*Pour accompagner efficacement les étudiants, MédicalSup s'assure d'être en adéquation constante avec le programme du concours de l'Université et d'optimiser leur temps de travail.*

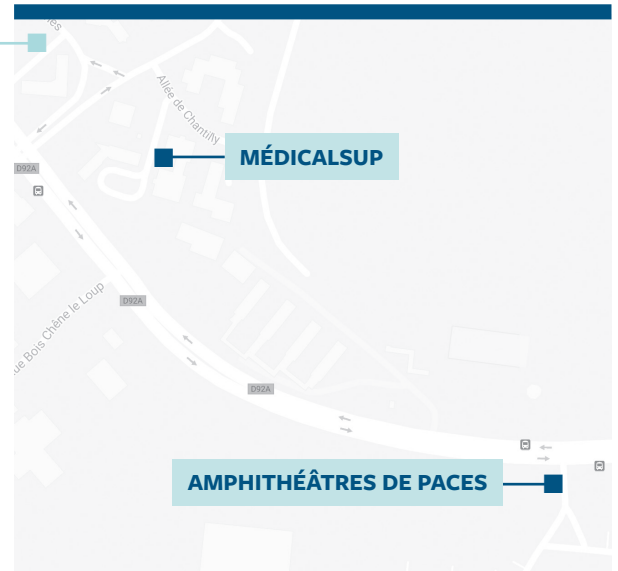
## Un suivi rigoureux des évolutions du programme

Les préparations à MédicalSup suivent les programmes et la répartition semestrielle des UE du concours. Les supports de MédicalSup sont mis à jour tout au long de l'année et tiennent compte des modifications fréquentes apportées au programme du concours même en cours d'année.

## Une proximité idéale des locaux

Les cours se déroulent dans des centres d'enseignement situés à proximité des amphithéâtres de cours magistraux sur les sites de Brabois (Vandoeuvre-Lès-Nancy) et Bridoux (Metz).

Au Parc d'activité de l'Hippodrome, allée d'Auteuil à Vandoeuvre-Lès-Nancy pour les étudiants ayant cours sur le site de Brabois (à 500 m)



Rue Graham Bell (technopôle) à Metz, pour les étudiants ayant cours sur le site Bridoux (à 5 minutes avec le Mettis B, soit 3 stations).

# Les concours de PACES à Nancy-Metz

En 2018, il y avait 1450 candidats inscrits aux concours de PACES à la Faculté de Dijon, pour 459 places à pourvoir.

## Les Facultés appliquent la réorientation active

Le nombre restreint de places imposé par le *numerus clausus* ne permet pas au plus grand nombre de poursuivre ses études en deuxième année. Seuls les meilleurs pourront ainsi suivre la formation de leur choix.

- À l'issue du premier semestre, 15% des étudiants seront réorientés vers d'autres formations universitaires et ne pourront se réinscrire en PACES qu'après validation d'une année de licence (soit 3 semestres complémentaires à la PACES).
- À l'issue du second semestre, seront seulement admis à redoubler les étudiants dont le classement est inférieur à 2.5 fois le *numerus clausus*. Les autres seront réorientés vers d'autres formations universitaires, et ne pourront se réinscrire en PACES qu'après validation d'une année de licence (soit 2 semestres complémentaires à la PACES).

|                 | Numerus clausus | Candidats ayant présenté le concours* |
|-----------------|-----------------|---------------------------------------|
| Médecine        | 308             | 920                                   |
| Odontologie     | 61              | 255                                   |
| Pharmacie       | 126             | 336                                   |
| Maïeutique      | 49              | 186                                   |
| Kinésithérapie  | 80              | 407                                   |
| Psychomotricité | 5               | 196                                   |
| Ergothérapie    | 39              | 221                                   |
| <b>Total</b>    | <b>668</b>      | <b>1 962*</b>                         |

En 2018, sur les 1962 candidats inscrits aux concours de PACES, 528 étaient inscrits à MédicalSup. Parmi ces inscrits, 274 ont obtenu un classement leur permettant d'être reçus en deuxième année dont les 8 premiers du classement, soit un taux de réussite de 52%.

# Les stages d'anticipation durant la Terminale S

## Les objectifs des stages d'anticipation

Dès la Terminale S, l'objectif est :

- d'acquérir des bases solides du contenu de deux enseignements volumineux et descriptifs de la PACES (UE2 Biologie cellulaire - Histologie - Embryologie et UE5 Anatomie), qui nécessitent une connaissance au mot près de l'ensemble des notions du programme;
- de prendre une avance significative sur les autres candidats tant au niveau du contenu des cours et de leur méthodologie de mémorisation que des techniques de résolution des QCM pour ces deux Unités d'Enseignement.

## Programme des stages

Indépendants et complémentaires, les stages d'anticipation de MédicalSup en UE2 (Biologie cellulaire - Histologie - Embryologie) et UE5 (Anatomie) sont programmés pendant la Terminale S et sont organisés au cours des vacances de février, de Pâques et entre la dernière épreuve et les résultats du baccalauréat. Leur durée est d'une semaine, très intensive. Ils se concluent par un concours blanc qui se déroule le mercredi après-midi ou le samedi matin de la troisième semaine après le stage.

## Organisation des stages

Les séances, dispensées dans les locaux de MédicalSup, sont conçues par des professeurs expérimentés et spécialistes des concours de la Faculté de Nancy-Metz et mettent en œuvre les méthodologies pédagogiques innovantes de PACES :

- en UE5 (Anatomie) les séances sont traitées en présentiel par les enseignants;
- en UE2 (Biologie cellulaire - Histologie - Embryologie) les étudiants participent à des vidéo-cours interactifs réalisés par les enseignants de MédicalSup et animés par un moniteur ayant l'expérience du concours de PACES.

Afin de se familiariser au plus tôt avec les enseignements de PACES, des photocopiés de cours exhaustifs sont distribués aux étudiants. Les stages d'anticipation reprennent les chapitres au programme du concours ainsi que des QCM d'annales posés récemment.

Cette organisation assure une continuité tout au long de l'année de Terminale S en vue de l'assimilation par anticipation des cours de PACES, tout en restant parfaitement compatible avec la préparation du baccalauréat dans les meilleures conditions.

## Dates et tarifs des stages de Biologie - Anatomie (UE2 - UE5)

### Stage de février de 22 heures au choix

- Du lundi 11 février 2019 au vendredi 15 février 2019
- Du lundi 18 février 2019 au vendredi 22 février 2019
- Concours blanc le samedi 9 mars à 9h ou le mercredi 13 mars à 14h15

**Tarif: 490€**

### Stage de Pâques de 22 heures au choix

- Du lundi 8 avril 2019 au vendredi 12 avril 2019
- Du lundi 15 avril 2019 au vendredi 19 avril 2019
- Concours blanc le samedi 4 mai à 9h ou le mercredi 8 mai à 14h15

**Tarif: 490€**

### Stage post-bac de 22 heures

- Du jeudi 27 juin 2019 au mercredi 3 juillet 2019\*

**Tarif: 490€**

\*Dates susceptibles d'être adaptées en fonction du dernier jour d'épreuves du baccalauréat et du jour de publication des résultats.

# Les programmes des stages

## Stages de Biologie - Anatomie (UE2 - UE5)

Stage de février (22h)

**UE2**

Histologie  
Embryologie

**5 séances de 2h**

**1 examen blanc de 1h**

Épithéliums / Tissus conjonctifs / Tissus squelettiques : tissu osseux et cartilagineux / Tissus musculaires / Tissus nerveux  
Gamétogenèse : ovogenèse, folliculogenèse et spermatogenèse

**UE5**

Anatomie

**5 séances de 2h**

**1 examen blanc de 1h**

Bases anatomiques / Appareil digestif / Appareil génito-urinaire masculin / Membre inférieur

Stage de Pâques (22h)

**UE2**

Biologie cellulaire

**5 séances de 2h**

**1 examen blanc de 1h**

Introduction à la cellule / Membranes / Le noyau cellulaire / Système membranaire et trafic intracellulaire / Mitochondries

**UE5**

Anatomie

**5 séances de 2h**

**1 examen blanc de 1h**

Bases anatomiques / Rachis / Membre supérieur / Appareil urinaire / Appareil génito-urinaire féminin

Stage post-bac (22h)

**UE2**

Biologie cellulaire

**5 séances de 2h**

**1 examen blanc de 1h**

Cytosquelette / Cycle cellulaire / Communication cellulaire / Apoptose / Méthodes d'étude des cellules

**UE5**

Anatomie

**5 séances de 2h**

**1 examen blanc de 1h**

Bases anatomiques - Os - Articulations - Muscles / Thorax - Tronc / Cœur / Appareil circulatoire / Poumon

# Modalités d'inscription

## Conditions générales

Pour s'inscrire, il convient de retourner, soit par La Poste, soit directement au secrétariat :

- le bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé avec 2 photos d'identité récentes ;
- le règlement des frais de scolarité ;
- la photocopie du dernier bulletin de Première et tous les bulletins scolaires de Terminale en votre possession.

Le règlement des stages peut s'effectuer par chèque ou prélèvements en 3 échéances : le 1<sup>er</sup> février pour le stage de février, le 1<sup>er</sup> avril pour le stage de Pâques et le 1<sup>er</sup> juin pour le stage post-bac. Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de MédicalSup.

Le nombre de places étant limité, MédicalSup ne peut garantir toutes les inscriptions.

L'annulation du stage d'anticipation est possible si elle est effectuée par lettre recommandée avec AR et prend effet le jour suivant la date de présentation de celle-ci. La somme remboursée est calculée au prorata des cours restant à effectuer, minorée d'une somme de 95 Euros (la minoration ne s'applique pas si l'annulation se produit moins de 15 jours après l'inscription).

Articles L 444-8 et R 444-24 du code de l'éducation :  
À peine de nullité, le contrat d'inscription ne peut être signé qu'au terme d'un délai de huit jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Le présent contrat est réservé, dans le cadre d'enseignements dispensés pendant les vacances scolaires, à des élèves fréquentant, pendant l'année scolaire, un établissement d'enseignement sur place.

## Propriété intellectuelle

Le contenu des documents pédagogiques remis aux étudiants inscrits à MédicalSup est protégé par le droit d'auteur au sens des articles L. 122-4 et L. 335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La copie, ou la diffusion de tout ou partie de celui-ci, sous quelque forme que ce soit, est interdite sauf accord écrit préalable de MédicalSup.

L'étudiant inscrit reconnaît qu'il n'a aucun droit de propriété sur le contenu des documents remis.

À ce titre, l'étudiant n'a aucun droit même partiellement de copier sur n'importe quel support, prêter, échanger ou céder les documents fournis. Toute reproduction et plus généralement toute exploitation des documents remis aux étudiants, quel qu'en soit le support et la destination, sont interdites. Le non-respect de ces stipulations est passible de sanctions pénales.

## Données à caractère personnel

Les données collectées et traitées par MédicalSup sont celles que l'utilisateur transmet volontairement en remplissant le formulaire d'inscription. Ces données sont traitées par l'établissement pour le seul besoin de la préparation au concours. Elles ne sont pas communiquées à des tiers. Leur stricte confidentialité est garantie et ne saurait être levée qu'en application de la loi dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire.

L'établissement attache une importance toute particulière à la sécurité des données et met en œuvre toutes mesures appropriées aux fins de limiter les risques de perte, détérioration ou mauvaise utilisation de celles-ci.

Les données sont stockées chez l'hébergeur de la base de données de l'établissement et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données le concernant en adressant une demande par e-mail à [secretariat@medicalsup.com](mailto:secretariat@medicalsup.com) ou par courrier à l'adresse suivante : MédicalSup, Parc d'activité de l'Hippodrome - 3 allée d'Auteuil, 54500 Vandoeuvre-Lès-Nancy.



MédicalSup  
Établissement d'Enseignement  
Supérieur Privé

Parc d'activité de l'Hippodrome - 3, allée d'Auteuil  
54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY  
Tél: 03 83 28 72 14  
[www.medicalsup.com](http://www.medicalsup.com)